



Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2010, Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO. hceres-02035292

HAL Id: hceres-02035292

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035292>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE DU LITTORAL CÔTE D'OPALE
N° demande : S3100015227
Domaine : DROIT
Mention : ADMINISTRATION PUBLIQUE

Appréciation générale :

La Licence d'administration publique (LAP) est une troisième année de licence qui a pour objet de préparer les étudiants ayant déjà validé deux années de licence, en droit ou non, aux concours administratifs de niveau Bac + 3. Ces concours comprennent souvent des épreuves de culture générale et des épreuves de droit public et font appel à des qualités de synthèse, d'expression et d'argumentation : dès lors, le contenu de la LAP, fortement encadré par l'arrêté du 11 avril 1985, doit développer des compétences sur ces différents aspects. Pour atteindre cet objectif, la LAP de l'Université Littoral propose de nombreux cours de culture générale, des conférences et travaux dirigés de méthodes spécifiquement orientés sur la préparation aux épreuves les plus courantes dans les concours publics (conférences de méthode, note de synthèse, techniques d'entretien). A côté de ces enseignements, la LAP se divise en deux parcours. Le premier parcours est destiné aux étudiants non juristes et assure une remise à niveau sur les fondamentaux du droit public (droit administratif, droit constitutionnel). Le second parcours, destiné aux étudiants ayant déjà validé deux années d'études en droit, leur permet d'approfondir le droit public en leur proposant les cours communs aux étudiants de la licence Droit (ex. droit administratif des biens, droit international public).

Le partenariat avec l'ODESSE (Observatoire du devenir étudiant et du suivi statistique de l'établissement) permet une bonne connaissance des flux étudiants et de leur origine. Il met pourtant en relief un taux de réussite qui reste relatif pour une troisième année licence : la LAP pourrait utilement ajouter aux mesures d'aide à la réussite généralement mises en œuvre par la faculté de droit des mesures plus spécifiques pour le parcours LAP, en s'appuyant sur l'accompagnement, mais aussi en menant une réflexion sur l'intégration des arrivées parallèles.

Les points les plus forts :

- 1- Forte mutualisation des enseignements avec la licence Droit.
- 2- Dispositif d'aide à la réussite.
- 3-

Les points les plus faibles :

- 1- Peu de mesures innovantes spécifiques à la LAP.
- 2- Faible taux de réussite.
- 3- Absence de présentation des compétences transversales et additionnelles.

Recommandations :

Des mesures originales et propres à la LAP pourraient être mises en place, notamment pour améliorer le taux de réussite, faible pour une L3, et prendre en compte les caractéristiques du public.
Des enseignements de langue étrangère et d'informatique pourraient utilement être proposés aux étudiants.

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")

A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;

A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;

B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;

C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : B

Signification de la notation pour l'évaluation des licences

La synthèse d'une expertise ne se limite pas à l'utilisation d'une échelle de notation qui ne traduirait rien d'autre qu'une simple gradation dans la qualité de dossiers examinés ; elle doit éviter une présentation réductrice de leur valeur. Les formations n'étant pas universellement comparables, la rédaction du paragraphe « appréciation générale » devra clairement mettre en évidence le type de justifications qui ont conduit l'expert à positionner le dossier dans la catégorie choisie « A+ », « A », « B » ou « C ». En effet, chacune de ces quatre catégories peut correspondre à des situations très différentes dont on fournit ci-après quelques exemples-type. Néanmoins, le paragraphe « appréciation générale » doit être considéré indissociable de *la lecture minimale* de la synthèse.

La notation « A+ » signifie

- Cette formation répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation.

La notation « A » peut signifier

Soit :

- Cette formation répond très bien ou bien aux critères d'évaluation.
- La formation est excellente ou très bonne, elle répond de façon satisfaisante ou *très* satisfaisante sur la plupart des critères d'évaluation, mais elle présente un nombre restreint de points faibles qui *doivent être corrigés* pour rejoindre réellement la catégorie des formations d'excellence.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement très bons, sans point faible rédhibitoire, mais pas suffisamment de points forts remarquables pour compenser réellement ses quelques points faibles mineurs.

La notation « B » peut signifier

Soit :

- Cette formation répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation.
- La formation est *bonne, voire très bonne*, elle répond de façon satisfaisante ou même *très* satisfaisante sur plusieurs critères d'évaluation, mais elle présente un nombre restreint de points faibles importants qui *doivent être corrigés impérativement*.
- L'existence de cette formation est tout à fait justifiée, mais elle présente des points faibles importants qui doivent être *impérativement* corrigés.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement moyens ou bons, sans points faibles totalement rédhibitoires, mais pas suffisamment de points forts.

La notation « C » peut signifier

Soit :

- Cette mention répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.
- Cette formation présente trop de points rédhibitoires.
- Cette formation ne présente pas ponctuellement d'aspects totalement rédhibitoires, mais elle ne répond que très médiocrement à de trop nombreux critères d'évaluation.
- L'existence de cette formation n'est pas justifiée au niveau local ou régional compte tenu de l'existence de formations similaires, plus attractives ou mieux adossées à la recherche, sur le même site.